

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 11 juillet 2017 à 20h45.

Rabastens, le 05 juillet 2017
Le Maire,

Présents:

Pierre VERDIER - Daniel BARRAQUE - Danièle BOROT - Paul BOZZO - Albert BRAS - Aude CAPELLI Sarah CAMPREDON - Jean-François CARIVEN - Françoise CATHALA - Jean François COZZOLINO - Sabine ARTUSO - Jean-Guy LECLAIR - Christian LE GRAND - Marie-Martine MANIAGO - Bernard MONTLIVIER - Ludivine PAYA DELMON - Marie-Pierre ROBERT - Jean-Paul RUFFIO - Christian TABOURIN - Annie VIGNERAC

Représentés :

Madame Cécile DERREVEAUX ayant donné procuration à Ludivine PAYA-DELMON
Madame Séverine AHLSELL DE TOULZA ayant donné procuration à Paul BOZZO
Monsieur Guy DELHAYE ayant donné procuration à Pierre VERDIER
Madame Marie MONNIER ayant donné procuration à Danièle BOROT
Madame Jacqueline FELZINES ayant donné procuration à Jean-François COZZOLINO
Monsieur Bernard MONTFRAIS ayant donné procuration à Jean-Guy LECLAIR

Excusés: Alain BREST, Dominique MOUCHET

Absents : Stéphanie SARRADE

Secrétaire de séance : Sabine ARTUSO

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31/05/2017

1- Finances

1.1- Affectation du résultat

1.2- Subventions 2017 à des associations

1.3- Adhésion 2017 Association Tarnaise pour l'hôtellerie de plein air

1.4- Modification de la régie de recette pour la perception des taxes funéraires

2- Diagnostic Notre Dame du Bourg

2.1- Point d'avancement du diagnostic

2.2- Ouverture d'une enveloppe budgétaire au titre des actions de communication

3- Enquêtes publiques conjointes relatives à l'instauration des périmètres de protection autour du captage "L'Hermitage" - SIAEP de la Moyenne Vallée du Tarn

4- Station d'épuration Rabastens/Couffouleux :

4.1- Convention portant droit de passage en propriété privée

4.2- Choix de l'exploitant

5- Maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'assainissement et de VRD : choix de l'entreprise

6- Convention entre la commune et le Centre de Secours de Rabastens pour la gratuité accordée aux Pompiers réalisant des manoeuvres à la piscine municipale pour la saison 2017

7- Règlement cantine scolaire Complexe Scolaire Las Peyras

8- Modification de l'article 3 des statuts de la communauté d'agglomération – Nom de la communauté

9- Point CCAS

10- Point sur l'intercommunalité

11- Point sur les travaux

12- Questions diverses

Le procès-verbal du conseil municipal du 31/05/2017 est adopté par 24 voix pour et 2 abstentions (Annie VIGNERAC et Christian TABOURIN) une fois les modifications faites à la demande de Madame Annie VIGNERAC et de Monsieur Christian TABOURIN concernant la précision apportée par Monsieur le Maire sur le fait que les comptes-administratifs sont conformes aux Comptes de Gestion.

1- Finances: budget principal et assainissement

1.1- Affectation du résultat -

Budget principal

Il est rappelé que lors du Conseil Municipal du 31 mai dernier, il a été procédé à la reprise anticipée des résultats, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

Les comptes administratifs 2016 ayant été arrêtés, il y a lieu de consacrer la reprise définitive des résultats tels qu'exposés ci-dessous :

Fonctionnement	Dépenses	CA 2016	4 822 293.21
	Recettes	CA 2016	5 727 973.89
		Résultat	905 680.68
		Résultat cumulé	1 044 014.68
Investissement	Dépenses	CA 2016	1 611 406.17
	RAR+RAR scolaires		125 809.40
			+14 251.81
		Total CA avec RAR	1 751 467.38
	Recettes	CA 2016	1 747 539.49
	RAR+RAR scolaires		345 343.33+2141.46
		Total CA avec RAR	2 095 024.28
		Résultat cumulé avec RAR	158 537.34
	Résultat cumulé sans RAR à reporter (résultat 2016 + report précédent)	1- 48 886.24	
Affectation compte 1068 obligatoire (résultat avec RAR positif)			0
Résultat de fonctionnement reporté			1 044 014.68

Il est à noter que le montant des restes à réaliser fin 2016 diffère du montant des RAR repris sur le BP 2017, en effet, un montant de 14 251.81€ en dépenses d'investissement et un montant de 2141.46 € en recettes d'investissement ne sont pas repris sur le BP communal puisqu'ils concernent des dépenses et recettes du secteur scolaire, compétence transférée à la Communauté d'Agglomération au 01/01/2017.

Il est proposé au Conseil d'effectuer la reprise des résultats comme suit :

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)

à la ligne 001 déficit reporté

48 886.24

Couverture (obligatoire) du besoin de financement inscription au budget primitif 2017 (N+1) au compte budgétaire 1068

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)

à la ligne 002 excédent reporté

1 044 014.68

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **22 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Françoise CATHALA, Annie VIGNERAC, M. Albert BRAS et Christian TABOURIN)** accepte l'affectation du résultat 2016 du budget principal de la Commune tel que présenté.

Budget assainissement

Il est rappelé que lors du Conseil Municipal du 31 mai dernier, il a été procédé à la reprise anticipée des résultats, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

Les comptes administratifs 2016 ayant été arrêtés, il y a lieu de consacrer la reprise définitive des résultats tels qu'exposés ci-dessous :

Fonctionnement	Dépenses	CA 2016	144 981.81
	Recettes	CA 2016	639 791.38
		Résultat	494 809.57
		Résultat cumulé	410 776.01
Investissement	Dépenses		611 470.75
	RAR		9 388.56
		Total CA avec RAR	620 859.31
	Recettes		119 298.08
	RAR		0
		Total CA avec RAR	119 298.08
		Résultat cumulé avec RAR	-101 848.73
		Résultat reporté (résultat 2016 + report précédent)	2- 92 460.17
Affectation compte 1068			101 848.73
Résultat de fonctionnement reporté			308 927.28

Il est proposé au Conseil d'effectuer la reprise des résultats comme suit :

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)

à la ligne 001 déficit reporté

92 460.17

Couverture (obligatoire) du besoin de financement inscription au budget primitif 2017 (N+1) au compte budgétaire 1068

101 848.73

Report à nouveau inscription au budget primitif 2017 (N+1)

à la ligne 002 excédent reporté

308 927.28

Monsieur Albert BRAS regrette de ne pas avoir reçu les documents relatifs à ce point.
Monsieur le Maire indique que la note explicative de synthèse adressée aux conseillers précisait que les éléments seraient présentés en commission des finances le 10 juillet, à sa connaissance les élus de la minorité municipale n'ont pas participé à cette commission.
Madame Annie VIGNERAC rajoute que la commission s'est tenue la veille du conseil et qu'il serait préférable de réunir les commissions plus en amont.
Monsieur le Maire indique que si des modifications avaient dû être apportées suite à la tenue de la commission des finances, il aurait été possible de le faire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **22 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Françoise CATHALA, Annie VIGNERAC, M. Albert BRAS et Christian TABOURIN)** accepte l'affectation du résultat 2016 du budget assainissement tel que présenté.

1.2- Subventions 2017 à des associations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Paul BOZZO qui indique que sur avis favorables des commissions vie quotidienne du 07 juillet et finances du 10 juillet 2017, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention à l'association AAPPMA du Pays Rabastinois et lisois pour l'année 2017 ainsi qu'il suit :

Association	Montant attribué 2017
AAPPMA du Pays Rabastinois et Lisois	200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité**
- approuve le montant attribué à l'association
- autorise Monsieur le Maire à procéder au versement correspondant.

1.3- Adhésion 2017 Association Tarnaise pour l'hôtellerie de plein air

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ludivine PAYA DELMON qui propose à l'assemblée d'adhérer à l'association Tarnaise pour l'Hôtellerie de Plein air ceci afin de bénéficier d'un appui technique de la part de celle-ci et ainsi permettre de dynamiser le camping des Auzerals.
Le montant de la cotisation 2017 s'élève à 348,60 €. Il est rappelé l'avis favorable de la commission des finances du 30 mai.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** :

- accepte l'adhésion 2017 à l'association Tarnaise pour l'Hôtellerie de Plein air
- autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de la cotisation correspondante.

1.4- Modification de la régie de recette pour la perception des taxes funéraires

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui indique à l'assemblée qu'il convient de modifier la régie créée par délibération du conseil municipal du 24/11/1963 décidant la création de la régie de recettes pour la perception des taxes funéraires en y ajoutant les ventes des concessions,

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à **l'unanimité**.

2- Diagnostic Notre Dame du Bourg

2.1- Point d'avancement du diagnostic

Madame Sarah CAMPREDON présente le projet de travaux à l'assemblée.

2.2- Ouverture d'une enveloppe budgétaire au titre des actions de communication

Madame Sarah CAMPREDON indique que dans le cadre du diagnostic des travaux de Notre Dame du Bourg, il est proposé de lancer des actions de communication (films, flyers, affiches, documentation) et ainsi d'affecter une enveloppe budgétaire de 35 000 € à cette opération.

La commune souhaitant développer les soutiens en mécénat et établir des liens de partenariat avec les entreprises et les particuliers pour les travaux de l'église Notre Dame du Bourg et l'embellissement des alentours, après en avoir délibéré le conseil municipal **à l'unanimité** autorise Monsieur le Maire à signer des conventions de mécénat, les avenants et l'ensemble des documents relatifs au mécénat et permettant de recueillir des dons de nature différente de la part des mécènes.

Départ de Madame Aude CAPELLI (procuration à Monsieur Daniel BARRAQUE)

3- Enquêtes publiques conjointes relatives à l'instauration des périmètres de protection autour du captage "L'Hermitage" - SIAEP de la Moyenne Vallée du Tarn

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-François CARIVEN qui rappelle que :

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2017 portant ouverture des enquêtes publiques conjointes (préalables à la déclaration d'utilité publique, parcellaire et au titre de la loi sur l'eau) dans le cadre de l'instauration des périmètres de protection autour d'un captage dans la rivière Tarn au lieu-dit "L'Hermitage", communes de Rabastens et Couffouleux,

Considérant que dans le cadre de la procédure d'instauration des périmètres de protection autour d'un captage dans la rivière Tarn au lieu dit l'Hermitage engagée par le SIAEP de la moyenne Vallée du Tarn,

Des enquêtes publiques se sont déroulées pendant une durée de 32 jours consécutifs, du lundi 29 mai 2017 à 9h au jeudi 29 juin 2017 à 17h dans les communes de Rabastens et Couffouleux.

Ces enquêtes publiques conjointes sont constituées de la manière suivante:

préalable à la déclaration d'utilité publique:

- des travaux réalisés en vue de la dérivation des eaux pour l'alimentation en eau potable;
- de l'instauration des périmètres de protection d'un captage dans la rivière Tarn au lieu dit "L'Hermitage" et de l'institution des servitudes afférentes à celui-ci;

au titre de l'enquête parcellaire en vue de la détermination des immeubles concernés par les périmètres de protection règlementaires précités

au titre de la loi sur l'eau relative à l'autorisation de prélèvement d'eau.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet **à l'unanimité** un avis favorable sur la demande d'autorisation précitée.

4- Station d'épuration Rabastens/Couffouleux :

4.1- Convention portant droit de passage en propriété privée

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-François CARIVEN qui indique à l'assemblée qu'il convient de mettre en place une convention entre la commune de Rabastens et Monsieur et Madame MEISSONNIER afin d'autoriser le passage des services communaux et des gestionnaires des installations de la station d'épuration Rabastens/Couffouleux sur une partie de la parcelle n° A0.274, aux fins de permettre l'accès et l'entretien du bassin d'orage des réseaux et du poste de relèvement situés sur la parcelle A0.235.

Monsieur le Maire rappelle l'avis favorable de la commission développement durable du 06 juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité**:

- approuve les termes de la convention telle que présentée,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec les propriétaires de la-dite parcelle.

4.2- Choix de l'exploitant

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-François CARIVEN qui rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la construction de la station d'épuration Rabastens-Couffouleux, un exploitant doit d'ores et déjà être choisi afin notamment de pouvoir participer aux différentes réunions de chantier, Un appel d'offre a donc été lancé le 13/04/2017. Celui-ci comprenait l'exploitation l'entretien et la maintenance des installations communes aux deux agglomérations Couffouleux et rabastens à savoir:

- * une station d'épuration de 8000 équivalent habitants et son rejet dans le milieu récepteur
- * le poste de refoulement général de Couffouleux,
- * un poste de refoulement associé à un bassin d'orage à Rabastens,
- * le réseau de transfert.

Deux entreprises ont répondu à cet appel d'offres. Celle qui a été considérée comme la mieux disante par la CAO réunie le 12/06/2017, est la Société Véolia Eau.

Ses prestations s'élèvent à 228 290,75 € HT pour la mission de base et à 3 280,06 € HT pour la mission complémentaire. Cette mission débutera le 17/07/2017 pour se terminer le 30/12/2020.

Il est proposé de valider l'offre susvisée, après avis favorables des commissions développement durable du 06 juillet et finances du 10 juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à **l'unanimité** valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

5- Maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'assainissement et de VRD : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ludivine PAYA-DELMON qui informe les membres du conseil municipal qu'une consultation a été lancée du 21/04/2017 au 19/05/2017 relative à la Maîtrise d'Oeuvre pour les travaux d'assainissement et de VRD du quartier du Château par le service de la commande publique de la Communauté d'Agglomération.

La mission porte sur l'élaboration et le suivi du programme pluri-annuels de travaux, qui doit se dérouler sur 4 ans, à raison d'une enveloppe financière prévisionnelle annuelle de 200 000 € HT pour l'assainissement et 50 000 € HT de VRD.

11 offres ont été analysées – SARL BERG – SARL URBALINK – SEBA SUD OUEST – VALORIS GEOMETRE EXPERT – PRIMA INGENIERIE SUD – BECAD INGENIERIE – HYDRO LOGIC – GROUPE DEJANTE – SCI OPALE – PAPYRUS – OTCE INFRA ;

La Commission d'Appels d'Offres réuni le 26/06/2017 a décidé de retenir les 4 meilleures offres pour les auditions du 03/07/2017 : SARL URBALINK -SARL BERG – SEBA SUD OUEST – VALORIS GEOMETRE EXPERT.

Après audition des candidats organisée le 03/07/2017, il est proposé de retenir le cabinet SEBA SUD OUEST pour un montant de 9 750,00 € HT soit 3,90 % du montant estimatif de l'enveloppe des travaux.

Monsieur le Maire rappelle l'avis favorable de la commission des finances du 10 juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à **l'unanimité** accepte la proposition de la Commission d'appel d'offres du 03/07/2017 et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

6- Convention entre la commune et le Centre de Secours de Rabastens pour la gratuité accordée aux Pompiers réalisant des manoeuvres à la piscine municipale pour la saison 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Guy LECLAIR qui informe les membres du Conseil municipal qu'il est proposé de signer une convention avec le Centre de secours de Rabastens afin de permettre aux pompiers un accès gratuit au bassin de la piscine municipale les matins de la semaine dans le cadre des entraînements pour la saison 2017.

Il rappelle les avis favorables des commissions vie quotidienne (07 juillet 2017) et finances (10 juillet 2017).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à **l'unanimité** la proposition telle qu'énoncée et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Centre de Secours de Rabastens.

Question rajoutée à l'ordre du jour: à l'unanimité

Gratuite accès piscine municipale aux établissements scolaires de la commune et au Centre de loisirs 1,2,3 soleil

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Danièle BOROT qui indique à l'assemblée qu'il est proposé la gratuité pour l'accès à la piscine municipale aux élèves ainsi qu'aux accompagnants des écoles Las Peyras et Puységur dans le cadre des apprentissages pendant le temps scolaire.

Il est également proposé la gratuité aux enfants ainsi qu'aux accompagnants lors des sorties organisées par le Centre de Loisirs 1,2,3 Soleil.

Monsieur le Maire rappelle les avis favorables des commissions vie quotidienne du 07 juillet et finances du 10 juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions telles que présentées par Monsieur le Maire à compter du 17 juillet 2017.

7- Règlement cantine scolaire Complexe Scolaire Las Peyras

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Danièle BOROT qui indique à l'assemblée qu'afin d'améliorer le fonctionnement de la cantine scolaire, il est proposé de valider le règlement de la cantine scolaire tel qu'annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire rappelle l'avis favorable de la commission vie quotidienne du 07 juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement de la cantine scolaire applicable à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017.

8- Modification de l'article 3 des statuts de la communauté d'agglomération – Nom de la communauté

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le nom de la communauté d'agglomération figurant à l'article 3 des statuts annexés à l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 est « Communauté d'agglomération du Rabastinois - Tarn et Dadou – Vère Grésigne et Pays Salvagnacois ». Conformément à la loi, le préfet a déterminé ce nom par agrégat des noms antérieurs des trois communautés de communes par ordre alphabétique, dans l'attente d'une proposition de notre communauté.

Sur proposition du Bureau communautaire, le conseil de communauté a par délibération du 29 mai 2017 approuvé la modification de l'article 3 des statuts de la communauté d'agglomération, comme suit :

Article 3 - NOM DE LA COMMUNAUTÉ

Elle prend pour nom : Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

Monsieur le Maire indique avoir voté contre en conseil communautaire et incite le conseil municipal à voter contre cette modification statutaire compte-tenu que le nom proposé ne permet ni aux Rabastinois ni à tous les habitants du territoire de la communauté d'agglomération de se sentir partie prenante de cette nouvelle agglomération,

Monsieur Christian TABOURIN rejoint les propos de Monsieur le Maire en indiquant qu'il n'était pas pertinent de désigner des noms de ville, un nom plus générique aurait été plus adapté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

Vu l'arrêté Préfectoral du 26 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne Pays Salvagnacois en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017 et approuvant les statuts de la communauté d'agglomération,

Vu l'article 3 des statuts de la Communauté d'agglomération,

Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modifications statutaires autres que celles relatives aux modifications de compétences et de périmètre,

Vu la délibération du conseil de communauté du 29 mai 2017 approuvant la modification de l'article 3 des statuts de la communauté d'agglomération,

- EMET UN AVIS **DEFAVORABLE** à la modification de l'article 3 des statuts de la communauté d'agglomération, telle que présentée ci-dessus,

9- Point CCAS

Madame Danièle BOROT indique que le registre canicule a été remis à jour suite à l'épisode de canicule qui s'est déroulé récemment. Une lettre d'information a été adressée aux administrés de la commune de plus de 65 ans. Grâce à cela 26 personnes ont pu être identifiées comme vulnérables face à la canicule. Six élus de la commission solidarité se sont proposés afin de contacter régulièrement les 26 personnes.

10- Point sur l'intercommunalité

Les comptes administratifs des anciennes collectivités ont été validés en conseil d'agglomération.

Le gros travail actuel de la Communauté d'agglomération est l'évaluation des charges transférées qui doit être finalisé avant le 30 septembre puisque d'une part la commission locale d'évaluation des charges doit se réunir pour se prononcer sur le transfert des charges des 63 communes et d'autre

part chaque conseil municipal devra statuer à son tour sur ce que la commune devra payer à la Communauté d'agglomération pour les compétences transférées.

11- Point sur les travaux

Les travaux prévus Chemin de l'enclos et chemin de la Poude ont été réalisés.

Travail de marquage et mobilisation des services pour les festivités (montage podiums et livraison de matériel).

Remise en état de la piscine et du camping avant l'ouverture.

Réfection du trottoir devant le château.

12- Questions diverses

Tour de France :

Mobilisation à venir pour le passage du Tour de France le samedi 15 juillet.

Monsieur le Maire donne la parole à Marie-Pierre ROBERT qui indique que le conseil municipal jeune en partenariat avec le SARC Cyclo organisera une animation autour du vélo devant la Halle.

La MJC animera également des ateliers pour les enfants. Retransmission de l'étape dans la Halle sur grand écran.

Monsieur le Maire précise que le marché sera maintenu.

Nouveaux horaires rentrée scolaire 2017 :

Madame Danièle BOROT indique que par arrêté du 07 juillet, les nouveaux horaires de l'école seront les suivants :

Lundi, mardi et vendredi : 9h-12h15 / 13h50-16h30

Mercredi : 9h-12h15

Jeudi : 9h-12h / 13h30-16h30 (temps d'activités péri-scolaires)

Monsieur le Maire indique que le Président du Conseil Départemental a adressé un courrier à la Commune de Rabastens pour indiquer la mise en place prochaine du Chaucidou par marquage au sol pour inciter les automobilistes à circuler au milieu du pont lorsqu'aucun véhicule n'arrive en face.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est à la seule initiative du Département et que lors de précédents échanges Monsieur le Maire avait demandé à ce qu'en même temps que serait réalisé le marquage pour le Chaucidou, le Département s'engage à réaliser le marquage au sol Route d'Albi et route de Toulouse (pour réduire à la largeur minimale). Demande restée sans réponse à ce jour.

Madame Marie-Martine MANIAGO indique que la distribution du magazine n° 3 est en cours (depuis la veille). Ne pas hésiter à se signaler à l'accueil de la mairie si certains ne recevaient pas le magazine. Le prochain magazine sera en distribution début octobre.

Madame Annie VIGNERAC réitère la demande faite lors d'un précédent conseil à savoir le coût de la mise en place du nouveau sens de circulation.

Monsieur le Maire indique qu'il est encore trop tôt, des commandes sont en cours mais on peut estimer aujourd'hui le coût entre 15 000 et 20 000 € (peinture, panneaux, mobilier urbain).

Madame Annie VIGNERAC demande s'il s'agit bien d'un essai pour ce nouveau plan de circulation.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a jamais été présenté comme un essai, mais des ajustements pourront être faits selon les retours.

Madame Annie VIGNERAC fait remarquer la dangerosité aux abords de la maison de retraite.

Monsieur le Maire en convient et indique que des bordures vont être apposées pour empêcher de stationner au-delà de la zone de stationnement permettant aux piétons de circuler et d'avoir une meilleure visibilité. Il rajoute que tous les aménagements prévus ne sont pas encore réalisés.

Madame Annie VIGNERAC tient à signaler également la dangerosité de la rue du Pont del Pâ , des automobilistes impatientes finissent par se croiser dans cette rue et rendent l'accès aux commerces très dangereux.

Monsieur le Maire indique qu'un comptage est en cours. Un point sera fait prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H18.